



STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE



Directives sur les visites du campus de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA)

Merci de votre intérêt pour le campus de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA).

La santé et la sécurité sur le site du campus de la SCREA sont les grandes priorités du gouvernement du Canada et du gestionnaire de la construction. Nous nous efforçons d'accueillir des visiteurs, mais gardez à l'esprit que les visites d'ici la fin du projet seront très limitées. Voici quelques directives à retenir :

- Pour organiser une visite, veuillez communiquer avec les Affaires Autochtones et du Nord Canada par courriel au CHARS-SCREA@aandc-aadnc.gc.ca et en envoyant une copie en c.c. à Mark Schneider au Mark.Schneider@tpsgc-pwgsc.gc.ca dès que possible avant la date de la visite. Veuillez indiquer les renseignements suivants :
 - vos coordonnées;
 - la date, l'heure et le but de la visite; et
 - le nombre total de visiteurs.
- Pour éviter de nuire aux activités de construction, les visites pourraient devoir se tenir en dehors des heures de pointe (en fin d'après-midi/en début de soirée), un jour autre que celui préféré, ou être limitées à une visite du périmètre du chantier de construction.
- Tous les visiteurs sont tenus de porter un équipement de protection individuelle (EPI), y compris des bottes à cap d'acier, des gilets à bandes réfléchissantes, des lunettes de sécurité avec protection latérale ou des lunettes de prescription avec protection latérale, ainsi que des casques de protection homologués CSA. Des quantités et des tailles de l'EPI peuvent être limitées sur place. L'EPI fourni par les visiteurs devra être examiné et approuvé par le gestionnaire de la construction.
- Les visiteurs seront tenus d'inscrire leur nom dans le registre des visiteurs à leur arrivée, d'aviser le personnel du site de leur présence sur le site et d'assister à la séance d'orientation obligatoire en santé et sécurité donnée par le gestionnaire de la construction (d'une durée approximative de 45 minutes).
- Les visiteurs seront escortés par le gestionnaire de la construction ou de son personnel pendant toute la durée de leur visite et seront tenus de signer le registre des visiteurs lorsqu'ils quittent les lieux.
- Le gestionnaire de la construction est chargé d'approuver les demandes de visite et se réserve le droit d'annuler ou de reporter une visite en raison d'exigences opérationnelles ou de préoccupations en matière de santé et sécurité.
- Subsidiairement, pour ce qui est des visites du périmètre du campus de la SCREA, les visiteurs sont encouragés à circuler sur les voies publiques ou à l'extérieur des zones de construction délimitées. Bien que les visiteurs devraient être accompagnés par le personnel d'Affaires autochtones et du Nord Canada ou de Savoir polaire Canada, ils ne sont pas tenus de porter un IPE, d'assister à la séance d'orientation ni de signer le registre des visiteurs.
- Les photos et les vidéos sont interdites sur le site de construction sans l'autorisation du gestionnaire de la construction ou de son personnel.
- **Les demandes des médias** sont également assujetties à l'approbation du gestionnaire de la construction, sous réserve des exigences opérationnelles et des préoccupations en matière de santé et sécurité susmentionnées. Toutes les demandes des médias reliées au campus de la SCREA ou à la construction, y compris les demandes de visite du site, doivent être adressées aux affaires publiques d'AANC au pau@aandc-aadnc.gc.ca.
- Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les visites ou le projet de construction du campus de la SCREA, veuillez nous écrire à l'adresse CHARS-SCREA@aandc-aadnc.gc.ca.



Indigenous and
Northern Affairs Canada

Affaires autochtones
et du Nord Canada

NCR#9979492 - v1

Canada